

FLASH INFO

UN CNCFS favorable au report en 2023 de la révision des classements ESOD

Issy-les-Moulineaux le 8 octobre 2021

Un CNCFS s'est réuni le 7 octobre en visioconférence pour aborder l'unique sujet du report d'un an de la révision des classements triennaux des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD).

La FNC avait de longue date sollicité ce report en raison de la période de crise sanitaire qui a considérablement empêché les fédérations et les piégeurs de mener dans des conditions normales leurs activités de suivi et de collecte des données utiles à la justification de ces classements.

La reconduction de l'arrêté de 2019, arrivant à expiration le 30 juin 2022, apparaissait comme une mesure pragmatique et de bon sens pour permettre une révision des classements à l'aune de la saison 2021/2022.

Cette reconduction est de plus justifiée par la solidité de cet arrêté, que le Conseil d'Etat n'a modifié que pour 12 classements alors que les associations de protection de la nature n'en contestaient pas moins de 170.

Le CNCFS a acté cette prolongation, soutenue, également par les représentants de la profession agricole avec 15 voix pour, et 4 abstentions des représentants des associations de protection de la nature.

Il convient toutefois de ne pas être dupe de cette absence d'opposition frontale, car la négociation des prochains classements sera tributaire de la capacité des fédérations à produire sur la période 2019-2022 un maximum de données fiables sur les activités de piégeage, sur les dégâts commis par les espèces concernées et sur les données de suivi.

Il faut d'ores et déjà s'engager sans retenue pour disposer de données consolidées sur l'entièreté du territoire des départements.

Le ministère mettra à jour une version consolidée de cet arrêté de 2019 dont la prolongation est désormais bien partie.

Etaient présents : Les Présidents Willy SCHRAEN ; Jacques AURANGE ; Jean Luc FERNANDEZ ; Benoît CHEVRON ; Philippe JUSTEAU ; Dominique BUSSON ; Patrice FEVRIER ; Pierre de ROUALLE ainsi que Nicolas RIVET et Jean-Michel DAPVRIL.